



Commune de LA CAPELLE
34 RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE
02260 LA CAPELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Aisne

Arrondissement

Vervins

Canton

Vervins

Séance du 24 novembre 2025

Délibération : N° 2025-36

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 10

Votants : 15

L'an deux mille vingt cinq le 24 novembre à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 34 RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE 02260 LA CAPELLE sous la présidence de Monsieur Johann WERY, le Maire

Date de convocation du Conseil : 17 novembre 2025

Présent(s) :

Johann WERY, Maire, Christelle MAES, Régis SEMERY, Marie-Christine CLAEYS-HENNEBELLE, Michel BRIDE, Marie-France DESIMEUR-CLOUX, Grégory RONDIER, Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Sylvie LOCATELLI, Sandrine HAVY

Absent(s) :

Marie-Madeleine PRUSSE ayant donné pouvoir à Michel BRIDE, David BOUTILLIER ayant donné pouvoir à Johann WERY, Kelly CATILLON ayant donné pouvoir à Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Yannick GUEUDET ayant donné pouvoir à Grégory RONDIER, Andrew BOIVENT, Rémy WALME, Sophie MONCHICOURT-BOUCHART, Patrice POULAIN, Régis FOSTIER ayant donné pouvoir à Sandrine HAVY

Secrétaire de séance :

Christelle MAES

Parcours sportif – demande de fonds de concours

DÉLIBÉRATION

La commune de La Capelle a décidé de moderniser le bourg tout en préservant un cadre de vie de qualité. Son projet vise à valoriser des points stratégiques sur la ville comme l'ancienne voie ferrée qui traverse le cœur de la ville de l'Ouest vers l'Est. Cette position centrale a rendu ce terrain très propice à l'implantation d'un parcours santé.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20251124-2025-36-DE

Page 1

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/11/2025

La friche SNCF présente une largeur variant de 22 à 54 m, avec quelques resserrements à 12 m sur les séquences les plus urbaines. Sur ces emprises, sont aujourd’hui présents différents milieux (pelouses, cordons boisés, haies bocagères...).

La création d'un parcours santé est un investissement dans la qualité de vie des habitants et dans leur bien-être physique et mental. Elle répond à des enjeux de santé publique, de cohésion sociale et d'accessibilité, tout en contribuant à la valorisation de l'espace urbain et à l'attractivité de la commune. Le coût de cet équipement est estimé à 43 785,41 € HT soit 52 542, 50 € TTC. Par délibération n°2025-14 du 14 avril 2025, des subventions ont été sollicitées. Par délibération du 25 septembre 2025, le Conseil communautaire a créé le fonds de concours dédié aux équipements sportifs. Aussi, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter le fonds de concours selon le plan de financement ci-dessous :

Plan de financement prévisionnel

Projet « Aménagement d'un Parc Urbain »

Le coût des travaux d'aménagement du parc urbain est estimé à **43 785,41 € HT**.

Dépenses	Recettes			%
Travaux d'aménagement d'un parc urbain	43 785,41€	Etat ANS (48% attribué)	21 000	48
		REGION CVCB (En cours)	8757,08€	20 %
		Fonds de concours CCTC	5 271 €	12%
		Commune	8757,33 €	20 %
TOTAL	43 785,41€	TOTAL	43 785,41€	100

DÉCISION

Le Conseil Municipal,

Après discussion et en avoir délibéré,

A l'unanimité

APPROUVE le projet de parcours sportif ;

APPROUVE le plan de financement ci-dessus annexé ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès la Communauté de Communes au titre du fonds de concours (12 %)

S'ENGAGE à prendre en charge la part non couverte par les subventions ;

SOLLICITE une autorisation de commencement anticipé des travaux ;

PRECISE que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2025.

Ainsi fait en séance, les jour, mois et an susdits

Lecture faite, les membres ont signé au registre.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 24 novembre 2025

**Le Maire,
Johann WERY**


La Secrétaire de séance,
Christelle MAES

